

Discours du Directeur Général de la CNOPS

Monsieur le Ministre

Mesdames et Messieurs

C'est un bel exercice de coopération que nous consacrons aujourd'hui en procédons, ensemble, au démarrage de la campagne nationale de lutte contre le diabète.

Je me réjouis de cet élan d'abord parce qu'à la CNOPS nous sommes acquis à l'idée que la prévention, dans sa triple dimension, est aussi vitale que nécessaire face à la transition démographique et épidémiologique que nous vivons actuellement et dont les impacts sociaux et économiques se font sentir dans notre système de santé et de couverture médicale de base.

Nous avons également, à la CNOPS, la profonde conviction que la convention que nous avons conclue avec le Ministère de la Santé et l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie est la meilleure voie pour renforcer davantage le dispositif de sensibilisation, d'éducation et de lutte contre les pathologies lourdes et coûteuses.

Mesdames et Messieurs

Lors de sa réunion du 20 juillet 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a reconnu que les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles ont été insuffisants et très inégaux, a retenu plusieurs indicateurs et engagements qui touchent la gouvernance, la prévention et réduction des facteurs de risque, et soins de santé et surveillance.

Pour l'AG, en 2016, il faut prendre les mesures pour **réduire les facteurs de risque des maladies non transmissibles et les déterminants sociaux** sous-jacents en mettant en œuvre des interventions et des mesures propres à créer des environnements favorables à la santé.

Il faut également renforcer et réorienter les systèmes de santé **au moyen de soins de santé primaires centrés sur la personne et d'une couverture sanitaire universelle tout au long de la vie.**

Bien de pays que nous connaissons bien ont créé **de fonds et des organismes dédiés à la prévention** et ont **contractualisé** l'approche pour pérenniser les engagements, chiffrer les réalisations, mutualiser les moyens et construire des modèles de préventions concertés, convenus et décentralisés.

Ces pays ont positionné **la prévention au cœur de la gestion de tous les risques maladies** et en tête des priorités de leur stratégie nationale de santé pour réduire la mortalité et la morbidité évitables et prendre en compte des déterminants de santé qui agissent en amont sur l'évolution de notre état de santé.

Notre régime d'assurance maladie obligatoire, et même le projet de code de la mutualité, n'abordent que timidement la prévention et ne lui consacrent pas la place qu'elle mérite, que ce soit dans le cadre de la gestion des risques ou même dans les dépenses obligatoires des régimes.

Cette faible articulation juridique sur la prévention intervient alors que le rythme d'extension de l'AMO et de généralisation du RAMED s'accélèrent et que le poids des ALD se fait de plus en plus sentir, atteignant 46% des dépenses de la CNOPS en 2014.

C'est donc une belle initiative que de nous réunir, le Ministère de la Santé, l'ANAM et la CNOPS, autour de la sensibilisation contre les maladies chroniques.

Le choix du diabète n'est pas fortuit. Le nombre de personnes déclarées à la **CNOPS diabétique le diabète est passé de 22 114 en 2008 à 55 085 en 2014**, soit une augmentation globale de 149% en l'espace de 6 ans. Le diabète occupe la première place parmi les 41 ALD gérées par la CNOPS en termes d'effectifs atteints avec 37%. Le taux d'évolution est en

augmentation continue puisqu'il est passé de 34% en 2008 à 40% en 2014.

Nous vous présenterons les grands résultats de cette étude. En attendons, j'ai 5 messages à vous transmettre.

Premièrement, **seule une Initiative nationale de prévention contre toutes les pathologies chroniques est à même d'impacter davantage et positivement la population.** Un élan de solidarité auquel souscrirait la société civile, les fondations, les acteurs institutionnels publics et privé, doit être mis en place pour mutualiser les engagements et prolonger nos actions à toute la population marocaine.

Le partenariat reste donc une piste qui a fait ses preuves. Nous le pratiquons depuis 2008 avec **la Fondation Lalla Salma pour la Prévention et le traitement des cancers** et j'avoue que les résultats sont plus qu'encourageants. Aujourd'hui, je me réjouis que la SNRT et l'OMS s'associe à cet élan de solidarité nationale et je nourris l'espoir de voir d'autres acteurs s'adjoindre à ce mouvement.

Deuxièmement, il faut **réformer l'industrie alimentaire** de façon à encourager l'alimentation saine et équilibrée et contrer la publicité agressive à l'égard des enfants. Nous risquons, si ce n'est pas déjà fait, de nous retrouver avec une population très jeune, obèse et atteinte de pathologies lourdes, avec des charges insupportables pour la Collectivité, si l'industrie alimentaire n'est pas encadrée, surveillée et contrôlée.

Troisièmement, j'avais proposé, lors d'une audition au Conseil Economique, Social et environnemental, de renforcer le rôle que **jouent les centres de soins de proximité en matière de proximité** ; à charge pour les décideurs de trouver les outils juridiques pour améliorer le financement de ces centres et y associer les organismes gestionnaires, en ayant amélioré au préalable les indicateurs de performance de ces centres.

L'idée est de créer **un cercle vertueux** qui permet de rendre les centres de soins de proximité de véritables micro-pôles de prévention et de soins de proximité et d'impliquer, au moyen d'une évolution du cadre juridique de ces centres et de l'AMO, les organismes gestionnaires dans le financement de ces centres.

Quatrièmement, **l'accès aux médicaments, spécialement coûteux**, n'est plus une recommandation nationale. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 11 juin 2013 une résolution demandant aux gouvernements d'éviter de créer des obstacles au commerce des « médicaments abordables, sûrs, efficaces et de qualité. Nous devons rendre davantage disponibles les médicaments coûteux aux personnes souffrant de pathologies lourdes, comme le diabète ; parallèlement aux efforts déjà engagée pour étendre et généraliser la couverture médicale de base.

Mon cinquième message est l'implication des médecins et des généralistes dans la prévention. Les conventions nationales, comme la loi 65-00, doivent étendre leur périmètre à la qualité de la visite médicale, à un parcours coordonné des soins maîtrisé, à des protocoles thérapeutiques adoptés par tous et bien entendu à la qualité d'information aux patients.

Je vous remercie pour votre appui à cette convention de partenariat et aux actions que nous allez entreprendre, ensemble, pour améliorer davantage le dispositif de prévention **فمئقال ذرة من الوقاية خير من قنطار من العلاج**

Car les la plupart des études ont démontré qu'un dollar investi dans de bons programmes de prévention rapport 7 dollars.

Merci encore pour votre attention